



Commune de
Bazoges-en-Pareds

Mairie - Info

15 septembre 2023

**Clap de fin pour la saison
touristique !**

**Merci à tous ceux qui ont
donné du temps,**

**Merci à l'association
au Cœur du Bocage,**

**Merci au service
Tourisme-communication,**

**Les chiffres sont à la
hauteur de notre passion
et
de notre investissement.**

**A l'année prochaine
avec plein de nouveautés.**



AGENDA

6 octobre à 19h00

A.G de l'APES

14 octobre à 18h30

A.G d'au Cœur du Bocage
Salle les 3 Rives

4 Novembre

Opération de ramassage
de déchets verts

11 novembre à 11h00

Commémoration
de la Victoire de 1918
et
centenaire de la
Flamme du Souvenir

Décembre

Illuminations
du Donjon

Ouverture de la Mairie

Lundi et mercredi :
de 9h00 à 12h30,
Vendredi : de 9h00 à 12h30 et
14h00 à 17h00.

Les autres jours possibilité de RdV
02 51 51 25 19

mairie@bazoges-en-pareds.fr

Conseil Municipal des Jeunes

En liminaire du Conseil, le CMJ ont été accueilli pour procéder au résultat du concours de dessin, dont le thème était les 4 saisons. Les lauréats verront leurs œuvres figurer dans le bulletin communal 2024.

Accueil enfant handicapé à la cantine

A la suite, une maman de la Commune est intervenue pour expliquer la nécessité de maintenir l'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH) pour que son enfant puisse être accueilli à la cantine.

Conseil

Dépenses par délégation

En début de séance M. le Maire fait le point des dépenses TTC réalisées, par délégation, depuis le dernier Conseil :

- Mobilier de motricité pour l'école publique : 1116,73€ auprès de la société WASCO,
- Un aspirateur pour 577,88€, société Falourd,
- Réfection de carrelage dans la salle les 3 Rives par la société Klein-Ducept pour 4067,51€,
- Un ordinateur portable pour le service communication, 926,40 €, société LPI.

Administration générale

Accroissement temporaire d'activité

Suite au désengagement de l'Education Nationale pour le financement d'un Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) pendant la pause méridienne, le Conseil décide de financer à compter du 18/09/2023 jusqu'au 31/08/2024 un poste non permanent sur le grade d'Adjoint technique Echelle C1 relevant de la catégorie C à temps non complet pour 1h34 (1,56h) par semaine de façon annualisée avec les congés payés, et d'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique. 4 abstentions, pour protester contre cette décision de l'Education Nationale

Accroissement temporaire d'activité

Pour répondre au besoin en agents techniques, le Conseil décide de créer, à compter du 15/10/2023 jusqu'au 30/09/2024, un poste non permanent sur le grade d'Adjoint technique Echelle C1 relevant de la catégorie C à temps complet pour 35h pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des bâtiments publics et des espaces verts et D4autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées et d'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien des bâtiments publics et des espaces verts.

Modification budgétaire

Le Conseil valide la modification budgétaire, ci-dessous, pour équilibrer le budget principal.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615221		1 000,00	
D F 014 7391118	1 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		1 000,00
	Réductions		1 000,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 000,00
Solde Réductions	1 000,00
Ouv. - Réd.	

Subvention à la Commune de Chantonnay pour le centre médico-scolaire

Afin de compenser symboliquement les frais supportés par la ville de Chantonnay, son Conseil municipal a décidé de solliciter auprès des communes ayant des élèves scolarisés à Chantonnay, une participation financière de 0,50 euros par enfant rattaché au Centre Médico Scolaire.

Pour notre commune, l'année scolaire 2019/2020 correspond à une participation de 59,50 € et 57 € pour 2020/2021. Le Conseil valide ses deux subventions.

Taxe d'assainissement

Les élus votent le gel du montant de la taxe d'assainissement collectif 2024 comme suit

Abonnement	60,64 € HT
Redevance au m3	1,254 € HT
Participation pour l'accès au réseau d'assainissement collectif	1250,00 € HT

Subvention exceptionnelle

L'école privée sollicite une subvention exceptionnelle pour favoriser l'accueil d'un enfant fortement handicapé, qui nécessite un équipement onéreux. Le Conseil valide le principe d'une aide mais ne décidera du montant que lorsque l'école aura choisi l'option la plus adaptée : achat ou location.

Aire de covoiturage

La Commune souhaitait disposer d'une aire de covoiturage au niveau des 4 Routes. Le département ne finance pas ce genre d'équipement hors Commune et propose de créer une aire place de la Liberté. Le Conseil n'est pas favorable à ce lieu qui générerait de la circulation supplémentaire.

Destruction des nids de frelons asiatiques

La commune peut contribuer à la lutte contre les frelons asiatiques par l'instauration d'une aide complémentaire à

celle de la Communauté de Communes au profit des ressortissants de son territoire communal. Une participation communale de 50% des dépenses TTC engagées par les particuliers et les professionnels dans un plafond de 100€, uniquement pour la période de mars à novembre, est actée.

Remboursement de frais engagés par un élu sur ses deniers personnels

Les élus autorise le remboursement des frais engagés par Mme Cailleaud Véronique pour un montant total de 135,43 euros TTC conformément aux justificatifs de paiements fournis. Cette procédure doit rester néanmoins exceptionnelle.

Tourisme-Communication-Santé-Associations-Culture-Economie

M. Denis Giacomazzi, 1^{er} adjoint en charge de la commission, informe le Conseil sur plusieurs points :

Nommage des rues

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite loi «3DS ») impose désormais à toutes les communes de dénommer et numérotter les voies communales et de mettre ces informations à la disposition de tous en créant une «BAL », une base adresse locale. Pour ce faire, un travail d'état des lieux et de mise à jour du nommage et numérotage, y compris des lieux-dits et voies privées ouvertes à la circulation, s'impose. Le travail de numérotation est fait et les données sont disponibles pour les services de secours, les services publics et les abonnés privés. Le 1^{er} adjoint propose de nommer dans un premier temps les rues des lieux-dits Pulteau et la Fembretière. Deux citoyens ont travaillé sur ces sujets, leurs propositions seront examinées par une commission et proposées au Conseil.

Fournil du Donjon

Le four à pain du site touristique est arrêté, des briques se détachent de la voûte. Pour financer la réparation de ce patrimoine, le Conseil propose d'avoir recours au financement participatif via des plates-formes type d'Artagnan ou la Fondation du Patrimoine. Après réception du devis de « Bâti Sèvres », le projet sera déposé sur l'une de ces plates-formes.

Eglise

La commission de sécurité de la Préfecture est venue pour valider l'accueil de public. Un diagnostic de l'installation électrique est imposé, il aura lieu le 19 octobre. Par contre, le chauffage n'est plus aux normes. Une étude va être lancée pour soit le réparer ou le changer. Cette dernière option serait onéreuse et sera longue. Cela nécessitera l'arrêt du chauffage le temps du remplacement. La Commune va se rapprocher du diocèse pour expliquer la situation.

Affaires scolaires et sociales

Mme Véronique Cailleaud, adjointe en charge de la commission, présente au conseil la requête de parents, de Mme Boudeau, inspectrice de la circonscription, Mme Côte, DASEN de la Vendée et de Mme Bolis directrice de l'école Paul Henri TISSEAU sur l'inscription des enfants de moins de 3 ans à l'école.

Suite à deux demandes d'inscription pour janvier 2024. Et conformément à la délibération N°D2019-07-07, la décision doit être prise en conseil municipal. Après débat, il est proposé d'accueillir les enfants à l'école Paul Henri TISSEAU à partir de janvier, si l'enfant atteint les 3 ans dans l'année civile, sous réserve de bonnes conditions d'accueil. Mesure adoptée par 11 voix pour et 3 contre. Cette mesure sera rediscutée à chaque demande d'inscription d'un enfant de moins de 3 ans.

Voirie - bâtiments

Mme Christine Lelot, adjointe en charge de la voirie et des bâtiments la Commune, rappelle l'obligation d'assurer l'entretien des voies communales. Une réunion s'est déroulée avec quelques agriculteurs qui ont exprimé leurs inquiétudes. Les élus les ont rassurés et leur ont prouvé que l'engagement financier pour l'entretien de la voirie n'était pas en baisse.

Le Conseil valide un montant maximum de 6 000 € pour l'entretien des chemins, hors achat d'enrobé à froid type Compomac et d'enrobé type Point A Temps Automatique (PATA).

M. Damien Ragon, adjoint en charge du développement durable, fait un point sur la renaturation de la cour de l'école publique et sur les futures plantations d'arbres fruitiers. Une réunion a eu lieu avec Emmanuel Jarny du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) le 18/08 dernier. Des sites ont été repérés et seront proposés au Conseil.

Informations Pratiques

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 11h à 12h, le vendredi de 16h30 à 17h30 et samedi de 10h à 12h. Si vous êtes passionnés de lecture, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles.

La boîte à livres va être prochainement repositionnée dans la cour du Donjon.

Repas de classe

Vous avez 55 ans en 2023 et vous souhaitez participer au banquet de classe, alors contactez Philippe Pasquier avant le 5 octobre 2023 : philippe.pasquier20@wanadoo.fr.

Circulation routière

La circulation des ensembles routiers de fort tonnage s'intensifie et fait l'objet de plaintes de riverains des rues du centre bourg. Une proposition de limitation de tonnage, pour les véhicules affectés au transport de marchandise, va être présentée aux agences routières départementales compétentes sur notre territoire.

Lotissement

Les dernières parcelles du lotissement des Ouches étant vendues ou réservées, il est opportun de se pencher sur un nouveau lotissement. Suite à la diffusion du nouveau plan local d'urbanisme, l'unique zone classée urbanisable et capable d'accueillir un nouveau lotissement est l'espace de 8 000 m2 situé à la Morinière.

Aire de jeux pour les enfants

Les élus du Conseil municipal des jeunes souhaitent la réinstallation des jeux. Le Conseil n'a pas beaucoup de possibilités d'installation, seul le site situé près de l'école publique pourrait convenir, mais est un peu excentré du centre bourg. Cette zone abritant les puits de géothermie, une étude de compatibilité sera effectuée.

Jardin médiéval

La commission du ministère de la Culture a reconduit pour 5 ans la labellisation « jardin remarquable ».

Bulletin communal 2024

Le service communication rappelle :

- ✓ **Associations** : ne tardez pas pour envoyer vos articles, vos photos et vos agendas.
- ✓ **Photographes** : participez à la réalisation de la couverture en envoyant vos plus jolies photos de paysage de la Commune. Minimum 1Mo.



Réunion le 27 septembre à 18h salle Patarin autour du projet de recréer un foyer des jeunes à Bazoges.

Afin de poursuivre la réflexion initiée par quelques-uns avant l'été, une réunion est proposée à tout jeune et parent de jeune potentiellement concernés (14/22ans à priori).

L'objectif est de « se compter » mais aussi de définir les modalités éventuelles de fonctionnement, le contenu du projet pour les jeunes et définir les étapes à suivre.

Sans acteurs engagés (jeunes **ET** parents), ce projet ne pourra pas voir le jour. Merci de votre présence !

Vie du Conseil Municipal

Prochains Conseil municipal

Vendredi 13 octobre à 20h30,

Conseil intermédiaire

29 septembre à 20h00, salle du Conseil.

Sujet : projet de valorisation de l'espace salle de sport. Sans public.

Réunion

2 octobre à 14h00, réunion entre « Au Cœur du Bocage » et le service Patrimoine : bilan 2023 et perspectives 2024. Le c/r sera envoyé aux membres de la commission Tourisme.

Conseillers présents le 15 septembre: Philippe Richier, Denis Giacomazzi, Christine Lelot, Damien Ragon, Véronique Cailleaud, Marina Baloge, Jean-Luc Dothée, Daniel Lièvre Valérie Coulais, Annie Buffeteau, Jean-François César, Joëlle Macé et Christia Marsaud.

Excusés : Frédérique Polo et Johann Faussot

Toutes les Infos de la Commune, et le programme des animations, sont sur notre site Internet « www.bazoges-en-pareds.fr » et sur l'application LOCALITI

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Commune de : BAZOGES EN PAREDS

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Rappel :

Notre personnel et nos prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous devez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur,...), il est obligatoire d'ouvrir votre disjoncteur général ENEDIS (le positionner sur 0).

Horaires des coupures :

mardi 3 octobre 2023
de 09h30 à 12h00

Quartiers ou lieux-dits :

BOUCHARD
LA MERCERIE
110 PUYMAIN
LA FAMBRETIÈRE-CHAMP DU MOULIN
121 au 123, 131, 209, 213, 223, 235, 301, 305, 319, 323, 327, 333, 337, 210 au 212, 216, 222 au 224, 230, 234, 238, 302, 310, 328, 410, 416 au 418 LA FAMBRETIÈRE
9 au 11, 15, 2, 12 LE GAMARON
LA JARRIE
LA MUETTE
LES GOURAUDERIES
LES LANDES
BELLEVUE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 6 octobre 2023 - 19h
Salle des associations sous la Mairie

Vous êtes volontaires, porteurs d'idées, prêts à aider ?
Rejoignez-nous !

Nous serons ravis de vous accueillir au sein de l'APES.
Association dynamique et motivée.
Créations d'actions et de projets pour les enfants.
Nous ferons le bilan de l'année passée ainsi que l'orientation de l'année à venir.

